

# **TOUS PROFESSEURS DES FONDAMENTAUX**

## **Feuille de route de pilotage des apprentissages fondamentaux dans la région académique Bretagne**

### **Préambule**

« La maîtrise des savoirs fondamentaux [...] est la condition de l'autonomie de pensée des élèves, de la lutte contre les inégalités scolaires et sociales, et de la réussite au collège. ». Cette phrase tirée de la note de service du MENSUR du 10 janvier 2023 se conçoit dans la logique d'un parcours d'apprentissage qui commence à l'école maternelle et se poursuit jusqu'au lycée. Les savoirs fondamentaux sont les connaissances et les compétences nécessaires pour entrer dans les apprentissages du socle commun de compétences, de connaissances et de culture. La notion de savoirs est dans ce cas une notion globale qui inclut les savoir-faire, les savoir-être autant que les connaissances.

Les apprentissages fondamentaux nécessitent plusieurs années pour être installés ; ils mobilisent toutes les disciplines pour être consolidés. Cette continuité temporelle et cette inscription interdisciplinaire sont des clés indispensables pour aider les élèves dont les acquis sont les plus fragiles. Ce sont par conséquent les synergies locales que la maîtrise des savoirs fondamentaux convoque.

Les apprentissages fondamentaux nécessitent des supports pour être exercés. Les programmes d'enseignement, les projets relatifs à l'Éducation artistique et culturelle, au devoir mémoriel, au développement durable, à la santé et à l'orientation offrent des situations porteuses de sens dans lesquelles l'élève nourrit son envie d'apprendre.

Si la présente feuille de route repose sur trois axes stratégiques, elle cible d'abord la coordination des équipes d'école, de secteur de collège, de réseau, à partir de la connaissance qu'elles ont des besoins de leurs élèves, étayée par une analyse fine des évaluations nationales. Elle invite ensuite à une logique d'accompagnement méthodologique et de formation de ces équipes au niveau de l'établissement, de la circonscription, du bassin d'éducation et de formation, du département ou de l'académie.

## Les trois axes stratégiques sur les apprentissages des savoirs fondamentaux.

**Axe 1** - Appréhender les apprentissages fondamentaux dans le continuum des cycles et des disciplines.

**Axe 2** - Développer chez chaque élève :

- la compréhension des supports de toutes sortes (texte, document audio ou vidéo, œuvre, carte, tableau de données, graphique, etc.) et dans toutes les disciplines,
- la compréhension des attendus scolaires et des enjeux implicites des tâches,
- la mobilisation des stratégies pour réaliser les tâches, résoudre des problèmes et oser avancer des réponses),
- la conscientisation par l'élève de ce qu'il apprend de ce qu'il fait.

**Axe 3** - Le plaisir et l'envie d'apprendre sont indispensables à l'épanouissement des jeunes et leur réussite scolaire. Une évaluation qui s'attache à valoriser les progrès des élèves contribue à la persévérance scolaire et l'estime de soi.

**Il s'agit pour chaque élève d'acquérir les compétences qui leur permettront de mieux apprendre dans toutes les disciplines.**

## Création du conseil académique des savoirs fondamentaux

**1<sup>er</sup> février 2023** : le conseil est présidé par le Recteur.

Il est composé :

- des quatre directeurs académiques des services de l'Education nationale (IA-DASEN) et de leurs adjoints ;
- de la secrétaire générale de l'académie ;
- des doyens de l'inspection ;
- de la directrice de l'EAFIC ;
- des inspecteurs référents des Plans mathématiques et français, de la mission maternelle et des évaluations nationales ;
- d'un directeur d'école par département et de l'IEN de la circonscription du 1<sup>er</sup> degré dont cette école dépend ;
- d'un principal de collège par département ;
- de la directrice adjointe et d'un formateur de l'INSPE ;
- d'un formateur de l'INSEAC.

Le conseil académique est l'espace de construction, de suivi et d'évaluation de la feuille de route académique, conformément aux notes adressées par M. le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (note de service du 10 janvier 2023).

Février 2023 : Nomination d'un conseiller académique aux apprentissages des savoirs fondamentaux

## Travail diagnostique

Évaluations nationales - Le service SE3P fournit plusieurs outils qui continuent à évoluer sur les différentes évaluations en CP, CE1, 6<sup>ème</sup>, 2<sup>ndes</sup> générales, professionnelles et CAP à la rentrée 2022. Ces résultats montrent la nécessité de maintenir une attention forte à la maîtrise des savoirs fondamentaux.

Ils montrent aussi que les territoires de l'académie de Rennes présentent des situations différentes tant au niveau des collèges et des écoles de leur secteur que des lycées et de leurs collèges. L'ambition est donc d'assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux dans l'académie en prenant en considération les besoins et spécificités de chaque échelle de territoire : académique, départementale, circonscription et secteur de collège. Une attention particulière sur les savoirs fondamentaux sera aussi portée aux classes SEGPA, 2<sup>ndes</sup> professionnelles et CAP.

## Pilotage

### A – à l'échelle académique

#### Le conseil académique des savoirs fondamentaux

- Élabore et affine la feuille de route académique « des savoirs fondamentaux » en lien avec les évaluations nationales.
- Coordonne les travaux des groupes départementaux sur les savoirs fondamentaux.
- Travaille en partenariat avec l'INSPE et d'autres partenaires sur les savoirs fondamentaux.
- Élabore avec l'E AFC un plan de formation 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.
- Met en place un groupe d'appui 6<sup>ème</sup> composé d'inspecteurs, de formateurs pédagogiques pour accompagner des collèges ciblés à l'analyse des évaluations nationales et à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
- Met en place un groupe d'appui « voie professionnelle » composé d'inspecteurs, de formateurs pédagogiques pour accompagner la consolidation des acquis des lycéens au regard des évaluations nationales.
- Est informé des initiatives et expérimentations des écoles et établissements suivis.
- Coordonne le groupe de travail sur les apprentissages des savoirs fondamentaux.
- Collabore sur les plans français et mathématiques pour intégrer la dimension des apprentissages des savoirs fondamentaux.
- Prête attention à l'accessibilité des savoirs fondamentaux dans la logique de l'école inclusive.

### B- à l'échelle départementale

#### L'équipe de direction départementale

- Rencontre l'inspecteur du 1<sup>er</sup> degré et les conseillers pédagogiques, les principaux et principaux-adjoints du/des collèges pour analyser les problématiques locales sur les savoirs fondamentaux.
- Conforte les partenariats locaux pour renforcer la continuité des temps de l'enfant : SDJES, collectivités territoriales, associations culturelles et sportives, etc.

- Conforte les directeurs d'école dans leur rôle de pilote pédagogique ; oriente leur formation sur la coordination des pratiques à développer en lien avec les évaluations nationales.
- Accompagne les principaux dans la transformation de la classe de 6ème, mais aussi le cycle 4.

### **C- à l'échelle des bassins d'éducation et de formation (BEF) :**

Le groupe de travail sur les apprentissages des savoirs fondamentaux :

- Réfléchit à l'articulation entre les dispositifs « devoirs faits », « heure de soutien ou approfondissement », « accompagnement personnalisé » et développer l'apprentissage des savoirs fondamentaux sur les 25 heures de cours ordinaires.
- Sollicite l'EAFC pour répondre aux besoins de formation des équipes enseignantes pour améliorer le déploiement des apprentissages des savoirs fondamentaux.

### **D- à l'échelle des circonscriptions du 1er degré :**

- L'IEN oriente son dialogue avec les conseils des maîtres sur le renforcement des fondamentaux.
- L'IEN et les principaux orientent la réflexion des conseils écoles-collège sur le renforcement des apprentissages des savoirs fondamentaux et mettent en place un accompagnement ciblé.

## **Perspectives**

### **• Année scolaire 2023-2024 :**

- Intégration des évaluations nationales de CM1 et de 4<sup>ème</sup> dans le suivi des cohortes.
- Suivi spécifique de certains établissements (réseaux) ciblés.
- Mise en place des formations sur les apprentissages des savoirs fondamentaux en établissement, mais aussi développer le réseau des formateurs en particulier par BEF.
- Bilan des expériences à faire partager.
- Affiner la stratégie académique.

### **• Année scolaire 2024-2025 :**

- Extension du périmètre des établissements et écoles suivis, avec un déploiement à plus grande échelle.
- Bilan des expériences suivies à faire partager.
- Affiner la stratégie académique.

### **• Année scolaire 2025-2026 :**

- Extension du périmètre des établissements et écoles suivis.
- Bilan des expériences suivies à faire partager.
- Analyse des résultats par suivi de cohorte (Les élèves de CE1 en 2023 entreront au CM1 en 2025. Les élèves de CM1 en 2023 entreront en 6ème en 2025. Les élèves de 6ème en 2023 entreront en 4ème en 2025. Les élèves de 4ème en 2023 entreront en 2de ou au CAP en 2025).